

LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE D'UN DOSSIER EN SECTEUR SIGNIFICATIF À CRITÈRES (article 118) – ÉLÉMENTS DE DÉTAIL - PORTES, FENÊTRES, BALCONS, CORNICHES, MAÇONNERIE, REVETEMENT

Si l'élément est d'origine, il devra être réparé plutôt que remplacé. S'il n'est pas d'origine, utiliser les plans d'origine ou des photos anciennes du bâtiment pour déterminer ce qui devrait être installé. Si de tels documents n'existent pas, faire un relevé photographique du même élément dans son état d'origine sur un bâtiment similaire dans le quartier afin de reproduire la forme qu'il avait vraisemblablement lors de sa construction.

Si cette démarche ne donne pas d'indication claire sur l'élément d'origine, consulter les recommandations de la Ville illustrées dans le site Internet suivant :

<http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca>

ET

Fournir, pour présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU):

Un document relié de format 8½ x 11, 8½ x 14 ou 11 x 17 en **18 copies** comprenant :

1. Photos de la façade du bâtiment et des façades de ses deux voisins
2. Photos du même élément dans son état d'origine sur des bâtiments similaires dans le quartier
3. Plan d'implantation du projet avec toutes les cotes requises
4. Élévations cotées de la façade (en couleurs si nécessaire)
5. Toutes les autres élévations du projet
6. Copies de catalogues ou fiches techniques (portes, fenêtres, maçonnerie, etc.)

Un panneau de présentation de format 8½ x 11, 8½ x 14 ou 11 x 17 en **1 copie** comprenant :

Échantillons des matériaux utilisés
Échantillons des couleurs de peinture

Des rouleaux de plans d'autres formats ne sont pas acceptés pour présentation au CCU.

Mars 2006